

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 844

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Y a-t-il une manière radicale d'écrire l'histoire ? Un livre sur la lutte pour les droits démocratiques à Soleure est proposé comme une correction à l'histoire du canton telle qu'elle a été écrite par le parti qui y a longtemps régné en parti unique. L'auteur est de sensibilité PDC.

Un tract distribué à Berne et signé par un mouvement anti-nucléaire propose le boycott de l'électricité chaque dimanche soir de 20 à 21 heures. Les participants doivent se manifester en posant une lanterne sur leur fenêtre.

EN BREF

Les jeunes radicaux et libéraux du canton de Zurich auront une liste propre pour les prochaines élections nationales, apparentée à celle du Parti radical. Il sera intéressant de suivre l'expérience à la lumière d'autres exemples. En 1971 il y avait une liste jeune-radical dans le canton de Berne. Une certaine Leni Robert obtint le plus grand nombre de suffrages mais il n'y eut pas d'élus. En 1975 et 1979 Leni Robert était candidate sur la liste du Parti radical et en 1983 elle fut élue sur une liste dissidente.

La fondation Friedrich-Ebert, proche du SPD allemand, a organisé à Munich une conférence internationale sur la protection des Alpes. Les participants ont proposé l'élaboration d'une convention sur le modèle de la convention européenne pour la protection de la Mer du Nord.

COMPOSTAGE DES DECHETS Un point de départ ...

■ (red.) La série d'Erika Sutter-Pleines sur le compostage (DP 836-37-38-40) a suscité un vif intérêt de la part de nos lecteurs. Trois personnes nous ont écrit pour nous signaler une expérience originale à Thonex (GE), qui semble être vécue de manière très positive par la population.

Armand Cotton, ingénieur de Vandoeuvres a testé et mis au point depuis près de trois ans un procédé de compostage méthanique pour les déchets organiques. Cette méthode particulièrement simple consiste à laisser les déchets de table, mauvaises herbes, branchages - à l'exception des branches trop grosses - fermenter dans un milieu sans air avec adjonction d'un liquide azoté (purin ou boues d'épuration). La méthanisation produit en trois mois une tourbe inodore de qualité remarquable, directement utilisable comme combustible.

Selon les informations transmises par Marie-Claude Martin et Luc Pouilly de Thonex, plus de 60% des habitants du quartier Mon Idée participent activement à l'expérience-pilote de compostage méthanique lancée cette année. Les promoteurs ont pu s'assurer le soutien de l'association de quartier, de la FRC et du maire de Thonex pour organiser séances d'information et distribution de prospectus tous ménages. Une demande de

prolongation est actuellement en cours de la part de la commune, qui voudrait rendre permanente une expérience conçue au départ pour quelques mois seulement. Quant à Armand Cotton, il voit plus loin encore ; selon lui la méthanisation pourrait jouer un rôle décisif dans la recherche de solutions à certains problèmes de notre agriculture. La Suisse, par exemple, importe aujourd'hui 60'000 tonnes de tourbe par année pour alléger ses terres. Cet engrais naturel pourrait parfaitement être produit sur place, avec pour conséquence une diminution notable de nos surplus agricoles. M. Cotton donne l'exemple suivant : un hectare de blé (production souvent excédentaire qui sert aussi à nourrir le bétail) produit 5 tonnes de grain et 5 tonnes de paille. On pourrait utiliser le grain pour faire de l'alcool que l'on additionnerait à l'essence pour véhicules à moteur (sur le modèle de ce qui se fait au Brésil) la paille fournirait un engrais naturel qui permettrait de diminuer l'emploi d'engrais chimiques dont on vient de s'apercevoir qu'ils pouvaient poser certains problèmes.

Investir dans l'expérimentation de ce type de projets une toute petite partie des cinq milliards que notre agriculture coûte chaque année à la Confédération, est-ce trop demander ? M. Cotton n'est d'ailleurs pas le seul à se préoccuper de ces problèmes (voir ci-dessous).

... pour l'agriculture de demain

■ (jd) Dans une interpellation urgente le Conseiller aux Etats grison Cavelly demande au Conseil fédéral s'il est prêt à présenter aussi rapidement que possible une conception biologique de l'agriculture qui favoriserait une production extensive basée sur les engrais naturels et non sur les produits chimiques.

On estime que l'agriculture suisse répand annuellement 2100 tonnes de produits antiparasitaires sur les cultures. Par ailleurs l'usage accru des engrais chimiques est l'une des causes de la surproduction agricole. Otto J. Furrer, de la Station fédérale de recherches sur la chimie agricole et l'hygiène de l'environnement à Liebefeld, estime qu'on pourrait sans autre réduire de moitié la quantité d'engrais chimiques tout en maintenant notre taux actuel d'autoapprovisionnement.

Les observations prolongées effectuées par la Station de recherches sur l'économie et la technique rurale de Tänikon (Thurgovie) montrent qu'un agriculteur biologique obtient des résultats très comparables à ceux du paysan classique. Pourtant les producteurs biologiques ne représentent toujours qu'un pourcent de la corporation agricole. C'est qu'une exploitation ne se convertit pas d'un jour à l'autre aux méthodes naturelles ; durant la période d'adaptation, qui se compte en années, l'exploitant subit des pertes qu'il est seul à assumer.

En taxant fortement les produits chimiques destinés à l'agriculture et en affectant à cette conversion une partie des subventions actuellement versées pour des produits que nous ne pouvons pas écouler, le Conseil fédéral pourrait répondre positivement aux préoccupations du député grison.